



**ARRÊTÉ DE CIRCULATION
STATIONNEMENT
ANNUEL**

Place du 08 Mai 1945

Parking côté Manoir –

Rue du 11 Novembre

Du 11 octobre 2026 au 31 décembre 2026

Les délices de Marguerite

Monsieur VERDRON Laurent,

5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande faite par Madame Marguerite BRÉHON en date du 17 avril 2026 relative à l'implantation hebdomadaire de leur commerce ambulant,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules et d'interdire leur stationnement lors de la vente,

ARRÊTONS

Article 1 :

Autorisons Madame Marguerite BRÉHON, commerçant, titulaire du commerce ambulant « Les délices de Marguerite » à stationner sur la place du 8 Mai 1945, place côté manoir, rue du 11 Novembre, les dimanches de 07h00 à 13h30, du 11 octobre 2026 au 31 décembre 2026 inclus ;

Article 2 :

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places de stationnement réservées pour l'installation du véhicule ambulant de Madame Marguerite BRÉHON ;

Article 3 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par la pose de barrières et de panneaux réglementaires aux endroits nécessaires par le service technique communal. Il sera formellement interdit de déplacer les barrières qui seront installées ;

Article 4 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 06 octobre 2026.

Pour la Maire, et par délégation

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 07/10/2026
Nathalie DEBAISIEUX
Maire de Laventie